P-60 A

8 mai 2003

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour la sauvegarde de la Boulangerie Péclard».

Rapporteur: M. Guy Savary.

Sous la présidence de M[me] Liliane Johner, la commission des pétitions a siégé à six reprises pour étudier le présent sujet.

Que M[me] Ursi Frey soit remerciée pour la bonne tenue des notes de séance!

Rappelons tout d'abord le texte de la pétition:

L'Association de la Vieille-Ville (AVV) et l'Association des habitants du Centre et de la Vieille-Ville (AHCVV) organisent une pétition:

Pour la sauvegarde de la Boulangerie Péclard

La Boulangerie Péclard située sur la place du Bourg-de-Four devrait fermer en 2003 à la suite d'un changement de propriétaire.

C'est l'une des dernières boulangeries en ville de Genève à fabriquer le pain de façon artisanale.

Elle est techniquement bien équipée et correspond parfaitement aux normes d'hygiène en vigueur dans la profession.

Cette boulangerie, véritable institution familiale, collabore au bien-être de tous ceux qui vivent dans la Vieille-Ville.

C'est la raison pour laquelle les clients, habitants et commerçants font solidairement appel à la Ville de Genève, afin qu'elle soutienne le «Comité de Sauvegarde de la Boulangerie Péclard» et participe activement aux négociations qu'il va entreprendre avec le nouveau propriétaire de l'immeuble, pour que ce dernier accepte de maintenir en l'état la Boulangerie Péclard.

Genève, janvier 2002

Audition de l'Association de la Vieille-Ville

Se présentent: MM. Ludwig Muller, président, et Pierre Schmitt, vice-président.

A l'heure actuelle, 3132 personnes ont signé la pétition; il s'agit de visiteurs de la Vieille-Ville, d'habitants, de commerçants et de travailleurs. Des soutiens proviennent également de l'extérieur de la Vieille-Ville. Cela démontre la détermination de conserver cette boulangerie plus que centenaire; elle représente l'un des derniers magasins d'alimentation du quartier, avec production de pain artisanal.

Les Minoteries de Plainpalais étaient propriétaires du 16, Bourg-de-Four; elles vendirent l'immeuble, le 13 février 1998, à M. Schroeder pour la somme de 750 000 francs. La famille Péclard n'a pas été contactée à ce sujet; elle aurait pu l'acquérir éventuellement avec l'aide de diverses associations. M. Schroeder a proposé 100 000 francs pour que les boulangers en place quittent les lieux dans les meilleurs délais.

A la suite de démarches de la famille Péclard, le congé a été confirmé par le Tribunal des baux et loyers pour novembre 2003. La retraite est ainsi mise en danger pour les Péclard et six employés perdront leur travail.

En résumé, le but de la présente pétition consiste à sauvegarder cette boulangerie sous sa forme artisanale, car elle représente une partie du patrimoine de la Vieille-Ville. La famille Péclard serait prête à rester trois ou quatre ans pour remettre le commerce.

Les personnes auditionnées se demandent si la Ville de Genève pourrait acquérir l'immeuble. D'autre part, MM. Ruckstuhl et Genecand, de l'Association des boulangers, pourraient-ils contribuer à la solution de ce problème?

Questions des commissaires

M. Schroeder vendrait-il pour 750 000 francs? M. Schmitt l'ignore.

Le propriétaire actuel a-t-il un projet précis pour cette maison? M. Muller ne connaît aucune finalité.

Combien coûte la location? Les pétitionnaires l'ignorent.

La commission décide d'auditionner M. et M^me^ Péclard par 8 oui (2 AdG/SI, 2 S, 2 DC, 1 Ve, 1 AdG/TP) et 5 non (3 L, 1 R, 1 Ve).

Audition de Mme et M. Péclard

M. Péclard a reçu moult lettres de soutien de tout le canton. Il se bat pour sauver une boulangerie artisanale même pour un éventuel repreneur. D'autre part, son commerce constitue en quelque sorte une caisse de retraite. Il devrait partir sans dédommagement, ce qui représente, à ses yeux, du «vol autorisé».

M. Péclard rappelle que l'immeuble appartenait aux Minoteries de Plainpalais qui lui avaient demandé de s'équiper, à ses frais, d'un système de production «Banette»; il a refusé, car sa boulangerie ne vend pas beaucoup de pain. Par ailleurs, le chiffre d'affaires attendu par les Minoteries était irréalisable. M. Péclard a reçu son congé un mois après son refus de produire de la «Banette»; par la suite, il n'a pas pu remettre l'arcade, car il ne disposait plus de bail. A signaler que le nouveau propriétaire n'a pas repris les clauses du bail et n'est pas tenu à des dédommagements. Selon M. Péclard, M. Schroeder aurait désiré qu'il travaille pour lui.

Un recours au Tribunal fédéral pourrait encore être déposé, mais les chances d'obtenir gain de cause sont très minces et le coût de la procédure est élevé.

M. et M^me^ Péclard paient un loyer de 2847 francs pour l'immeuble, qui n'est pas équipé d'un chauffage. Ils disposent d'un sous-sol, du rez-de-chaussée et de 3 étages. Le couple loge à cette adresse. Selon M. Péclard, le bâtiment est très vieux et doit être retapé.

Le couple Péclard estime que la Ville de Genève devrait acheter l'immeuble au prix où il a été vendu, le rénover et le louer à un boulanger artisanal.

Le personnel se compose de 2 boulangers à plein temps, de 2 vendeuses à 100%, de 1 aide à 75% et de 1 étudiante pour les nettoyages.

Lors de la séance de la commission des pétitions du 30 septembre 2002, M^me^ L. Johner, présidente, distribue une missive de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, datée du 18 mars 2002, adressée à M. Michaël Schroeder (voir annexe 1) et un pli de M^e^ Bénédict Fontanet du 11 septembre 2002 à l'attention de M. Ch. Ferrazino (annexe 2).

Audition de M. Michaël Schroeder et de M^e^ Bénédict Fontanet

Le docteur Schroeder a appris qu'il aurait acquis l'immeuble pour une finalité spéculative, ce qu'il dément. Il a en effet fixé la rentabilité à 4%.

M^e^ Fontanet déclare que M. Péclard a reçu le congé avant la vente de l'immeuble au docteur Schroeder. Après avoir refusé plusieurs offres de relogement, le couple Péclard doit quitter les locaux en automne 2003; ces derniers sont dans un mauvais état. Le docteur Schroeder veut rénover le bâtiment, y installer un établissement public genre *gelateria*, avec une galerie d'art dans la cour. Les étages serviraient de logements de 2 pièces, bon marché, pour jeunes gens.

M. Schroeder affirme avoir négocié longtemps avec M. Péclard; celui-ci aurait eu des prétentions financières trop élevées et les pourparlers ont échoué.

Discussion

Un commissaire souligne qu'un nombre très grand de personnes a signé la pétition; il est navrant de perdre une boulangerie dans la Vieille-Ville, d'autant plus que les lieux culturels sont déjà multiples dans le quartier. L'endroit en deviendrait plus vivant. Pourquoi vouloir installer une sandwicherie à la place d'une boulangerie?

M. Schroeder répond qu'il n'existe pas trop de culture. On peut imaginer une galerie pour jeunes artistes.

Un autre membre de la commission est étonné que l'on veuille créer des logements bon marché dans un lieu réputé plutôt cher. M. Schroeder répond qu'il ne pense pas procéder à de gros investissements et que l'immeuble actuel, à moitié vide, pourrait bien servir à des étudiants.

Quel sera le prix de location des futurs logements? Selon la norme, le prix par pièce sera de 3250 francs; un 2 pièces sera loué environ 600 francs. Aucune autorisation de construire n'a encore été déposée. Après les travaux, le rendement pourrait avoisiner les 5%.

Un commissaire demande à M. Schroeder pourquoi il ne pourrait pas louer à un boulanger artisanal. M. Schroeder répond qu'un coin de fabrication de pain existera peut-être de niveau artisanal. Il l'a proposé à M. Péclard, qui a décliné l'offre. Selon M. Schroeder, le patron actuel désire huit semaines de vacances et ne pas fonctionner le samedi, ce qui reste incompatible avec la plage horaire future.

Le dialogue avec M. Péclard est-il totalement terminé? Cela semble très difficile de renouer, car M. Péclard a rejeté toutes les offres de relogement; d'autre part, le dédommagement demandé de 500 000 francs était exagéré.

Discussion finale

Un commissaire se demande pourquoi les Minoteries de Plainpalais n'ont pas essayé de vendre à notre municipalité. Il faut se souvenir qu'en 1996 la Ville de Genève ne rénovait pas ses propres édifices.

Un autre membre de la commission suggère le renvoi de la pétition au Conseil administratif pour qu'il tienne compte de la situation et du désir de la population. L'exécutif municipal pourrait soutenir ce souhait, bien qu'il n'ait pas de pouvoir en la matière.

Votes

Le classement de la pétition est refusé par la commission des pétitions par 8 non (2 Ve, 1 DC, 1 S, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP) et 6 oui (3 L, 2 R, 1 DC).

Les recommandations suivantes sont proposées:

1. Essayer de renouer le dialogue entre la famille Péclard et M. Schroeder:
   acceptée par 10 oui (1 L, 2 Ve, 2 DC, 2 AdG/SI, 1 S, 2 AdG/TP) et 4 abstentions (2 L, 2 R).

2. Maintenir à cet emplacement une vraie boulangerie traditionnelle:
   acceptée par 8 oui (2 Ve, 1 DC, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 1 S) et 6 abstentions (1 DC, 2 R, 3 L).

3. Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en œuvre une politique qui promeuve activement le maintien et l'implantation des commerces de proximité en Vieille-Ville afin de répondre au besoin légitime des habitants et des usagers:
   acceptée par 8 oui (2 Ve, 1 DC, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 1 S) et 6 abstentions (3 L, 2 R, 1 DC).